



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance            MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran            Mme Françoise REVERTE, Aspiran            MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières            M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,            Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet            M Jean Claude LACROIX, Ceyras            MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, M Henri SOBELLA,            M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault            Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault            M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès            M André RUAS, Lieuran Cabrières            MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons            MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian            M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon            MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE            MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan            MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret            M Jacques MONTAGNE, Péret            Mme Chantal FONT, Salasc            M Jean COSTES, Salasc            M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault            M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU            M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX            M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA            Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE            M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU            Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

**Objet : Aire d'accueil des gens du voyage – Convention d'attribution de subvention avec l'Etat.**

Madame FONT rappelle au Conseil que par courrier en date du 17 avril 2007, le Directeur départemental de l'Équipement a, pour le compte de l'État, notifié à la Communauté de communes une subvention d'un montant prévisionnel maximum de 213 430 euros pour la réalisation d'une aire d'accueil intercommunale des gens du voyage sur CLERMONT L'HERAULT.

Elle précise qu'en application des dispositions du décret 99-1060 du 16 décembre 1999, cette attribution financière doit faire l'objet d'une convention entre l'Etat et la Communauté de communes.

Madame FONT présente au conseil ce projet de convention qui prévoit notamment que la Communauté de communes s'engage à réaliser un équipement de 20 places, dont le montant prévisionnel des dépenses engagées est de 615 000 euros.

La Communauté de communes s'engage de même à commencer l'opération au plus tard dans un délai de deux ans à compter de la notification de cette convention, sous peine de caducité de l'aide de l'Etat.

Monsieur le Président soumet le point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention d'attribution de subventions avec l'Etat pour la réalisation d'une aire d'accueil intercommunale des gens du voyage sur CLERMONT L'HERAULT.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de  
Communes du Clermontais

Bernard SOTO